

l'indemnité et de l'allocation ne dépasse pas \$100 par mois pour le célibataire et \$135 par mois pour l'homme marié.

*Recommandation n° 13:* Que l'indemnité accordée aux veuves n'ayant pas qualité pour toucher une pension après la mort d'un mari qui touchait une indemnité de 45 p. 100 ou moins, et accordée aux veuves de non-pensionnaires, soit augmentée à \$50 par mois.

*Commentaire:* Les remarques faites au sujet de l'allocation aux anciens combattants, (Commentaire n° 11) valent aussi dans ce cas.

*Recommandation n° 14:* Que la régie des loyers soit maintenue jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de logements soient disponibles; et qu'on encourage et hâte par tous les moyens la construction de logements à louer ou à vendre.

*Commentaire:* On a beaucoup parlé et écrit au sujet du logement. Certains projets et certaines mesures ont été d'un grand secours. Malheureusement certains autres ont manifestement causé plus d'embarras au gouvernement et à ceux qui ont tenté de s'en servir, qu'on aurait cru possible dans les conditions présentes au pays. Si l'organisation très complexe de notre production de guerre avait demandé autant de temps pour atteindre son point d'efficacité, qu'en a demandé le problème du logement, l'histoire de la guerre eût été tout autre. On a employé généreusement l'acier, le béton, le bois et même les appareils de plomberie, électriques et autres, en quantité limitée, dans la construction de théâtres et autres édifices qui semblaient moins nécessaires. En attendant, à moins que la régie des loyers ne soit maintenue, des difficultés vont survenir pour plusieurs qui ne sont pas suffisamment remis pour tenir le coup. Nous constatons avec plaisir les récentes améliorations de la politique fédérale concernant les logements. Nous espérons sincèrement que les nouvelles dispositions amèneront un soulagement appréciable.

Nous les membres du *National Council of Veteran Associations in Canada* comprenons à fond les problèmes auxquels doivent faire face les anciens combattants du pays et surtout les invalides. Nous aussi savons apprécier les efforts que l'on fait dans le but de satisfaire aux besoins et de soulager la misère de ceux qui ont servi leur pays. Nous voulons vous assurer de notre désir de collaborer avec le Sénat, la Chambre des communes et le gouvernement du Canada, à soulager un état de chose dû pour une bonne part aux difficultés de l'adaptation d'après-guerre et à des perturbations économiques.

Tout le monde admet aujourd'hui qu'un rajustement des taux d'indemnité aux invalides et à leurs charges de famille s'impose depuis longtemps. La raison et l'équité demandent que l'on tienne compte dans ce rajustement non seulement de la hausse du coût de la vie mais aussi de l'amélioration du niveau d'existence depuis 1918.

C'est pour une bonne part en reconnaissance du dernier facteur que des ajustements considérables de traitements et de salaires ont été faits dans tout le pays. Faire un rajustement des indemnités aux invalides de guerre, aux veuves et aux enfants des hommes qui sont morts au service de l'État selon toute autre norme qu'une sérieuse considération de tous les facteurs impliqués, ce serait les contraindre à subsister dans des conditions de vie au-dessous de la normale. Nous ne pourrions jamais croire que tels sont les vœux du peuple canadien.

Présenté respectueusement,

National Council of Veteran  
Associations in Canada,  
E. A. BAKER, *Président.*  
J. P. NEVINS, *Secrétaire.*

Mars 1948.

Alors, voilà le mémoire le plus fin que vous ayez jamais lu. Devant le président de ce Comité et mon ami Eddie Baker, parlant aux autorités du ministère en qualité d'aumônier de *Sunnybrook, Christie Street, the Red Chevron and Lynhurst*